



Palézieux, le 31 mai 2007

**Commune de Palézieux**  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal 07/07 concernant la création de collecteurs EC et EU à la zone industrielle de « La Longeraie »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 28 mai 1984, le Conseil communal de Palézieux adoptait le plan des zones communal, lequel a été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 24 mai 1985. Ce plan prévoyait notamment la création d'une zone industrielle dans le secteur de la Longeraie.

Une partie du terrain en question a été vendue pour la réalisation d'un atelier mécanique, actuellement en cours de construction.

Selon la législation (article 49 et suivants LATC), la Commune a la charge d'équiper les zones à bâtir. C'est pourquoi, la Municipalité a mandaté le bureau Perret-Gentil + Rey Associés S.A. pour étudier la pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées afin d'équiper la zone.

Sur la base de l'étude, le coût des travaux se détaille de la manière suivante :

Canalisations	Fr.	91'980.-
Honoraires géomètre	Fr.	4'000.-
Honoraires ingénieurs	Fr.	10'000.-
Levés du terrain	Fr.	1'500.-
Héliographie et débours	Fr.	500.-
Divers et imprévus	Fr.	3'520.-
Total HT	Fr.	<b>111'500.-</b>
TVA 7,6 %	Fr.	8'474.-
Total TTC	Fr.	<b>119'974.-</b>

Cette réalisation consiste en l'aménagement sur une distance de 85 mètres d'un collecteur d'eaux claires de 300 mm qui se déversera dans la Biordaz ainsi qu'un collecteur d'eaux usées de 200 mm qui sera branché sur la chambre no 117 du collecteur de transport VOG qui transite dans le lit de la Biordaz.

La Romande Energie S.A. saisira aussi l'occasion de la présence d'une fouille pour y entermer une ligne électrique.

./.





**Commune de Palézieux**  
 Maison de commune  
 1607 Palézieux



**Financement** : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer le crédit de construction relatif à ce projet. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de fr. 4'000.-- env. par année à partir de l'exercice 2008.

Suivant l'évolution de nos liquidités, cet investissement devra ensuite, le cas échéant, être consolidé par un emprunt. Dans ce cas, il s'agira de prévoir le montant de fr. 6'000.-- par année (5 %) pour le financement des intérêts et de l'amortissement financier.

**Conclusion** :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX**

- vu le préavis municipal No 07/07 du 31 mai 2007,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**D E C I D E**

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées pour équiper la ZI « La Longeraie ».
2. D'accorder à cet effet le crédit de construction de fr. 120'000.--.
3. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.
4. De l'autoriser, le cas échéant, à consolider cet investissement par un emprunt de fr. 120'000.-- aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Tailens

Jean-Daniel Graz

